

Le pôle espoir  
Le suivi médical

LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL



**BASKETBALL**

*Des valeurs, une passion*



## Le pôle santé ... une nécessité

### **Une équipe médicale et para médicale performante**

Le pôle espoirs est tenu par arrêté d'assurer le suivi médical des enfant. Cette obligation est d'autant plus importante qu'il permet un suivi rigoureux des jeunes sportifs dans leur pratique intensive du basketball.

### **Quels sont les textes réglementaires ?**

- Code du sport, parties législative et réglementaires : Livre II (Acteurs du sport), Titre III (Santé des sportifs et lutte contre le dopage).
- Arrêté du 16 juin 2006 modifiant l'arrêté du 11 février 2004 fixant la nature et la périodicité des examens médicaux prévus aux articles L. 3621-2 et R. 3621-3 du code de la santé publique

### **L'organisation**

Le service est coordonné par :

**Mme. Anita BRUN POULSEN (Kinésithérapeute)**

- gestion des plannings en collaboration avec les entraîneurs
- relations parents-entraîneurs-praticiens

Le **médecin référent** (spécialiste en traumatologie sportive) du Pôle espoirs Basket est :

**Dr. Pierre Antoine GAUCHER**

- Consultations traumatologiques et pathologiques
- Tests médicaux

Le **C.H.U de Grenoble (service Sport et Pathologies : Traumatologie du Sport)** assure :

- Tests à l'effort (VO<sub>2</sub>)
- Entretien diététique
- Entretien psychologique
- Visites médicales obligatoires dites « systématiques » (2 par ans)

Le **médecin conseiller de la direction régionale** chargé, entre autre, de la prévention de la lutte anti-dopage : **Mme. Maud OTTAVY**

- action de prévention (information)
- action de contrôle (prélèvement)
- action de conseils en vue du respect du suivi longitudinal des jeunes sportifs



*Des valeurs, une passion*



## Suivi médical : mode d'emploi

Quels sont les examens médicaux obligatoires ?

### 1) Examens médicaux de pré admission sur les listes SHN, espoirs ou partenaires d'entraînement.

Ces examens sont obligatoires pour la 1<sup>ère</sup> inscription sur liste. Il convient de considérer comme 1<sup>ère</sup> inscription le cas où l'inscription sur liste ou le passage d'une liste sur l'autre serait interrompu pendant une ou plusieurs années pour diverses raisons.

#### Dans les 6 mois précédant la 1<sup>ère</sup> inscription sur la liste

- Examen médical
- Examen d'urines (bandelettes)
- 1 ECG de repos
- 1 échocardiographie
- 1 électro d'effort d'intensité maximale
- 1 examen dentaire certifié par un spécialiste (une fois par an)

### 2) Examens de surveillance médicale : doit comporter au minimum : 2 fois par an

- Un examen médical, réalisé par un médecin du sport, comprenant :
- Un entretien
- Un examen physique
- Des mesures anthropométriques
- Un bilan diététique avec conseils nutritionnels (avis spécialistes si besoin)
- Une recherche par bandelettes urinaires
- Un bilan psychologique (2 fois/an) par an



*Des valeurs, une passion*





Ligue des Alpes de Basketball

30, cours de la libération  
38100 Grenoble

04.76.49.03.96

